## Attestation de notes MP Economie et services, modèle intégré, Type « Economie »

(Art. 24 à 28 de l'OMPr 412.103.1 du 24 juin 2009)

## Attestation de notes valable depuis les examens de maturité 2026

Domaines	Branches	Note d'école M1	Exa Ecrit (E)	Exa Oral (O)	Note de l'examen M2	Note de branche NB
		à 0.5	à 0.5	à 0.5	à 0.5	à 0.5
Domaine fondamental	1. Français	M1 = (S1+S2+S3+S4+S5+S6)/6	Е	0	(E+O)/2	(M1+M2)/2
	2. Allemand	M1 = (S1+S2+S3+S4+S5+S6)/6	E	0	(E+O)/2	(M1+M2)/2
	3. Anglais	M1 = (S1+S2+S3+S4+S5+S6)/6	E	0	(E+O)/2	(M1+M2)/2
	4. Mathématiques	M1 = (S1+S2+S3+S4+S5+S6)/6	E	-	E	(M1+M2)/2
Domaine spécifique	5. Finances et comptabilité	M1 = (S1+S2+S3+S4+S5+S6)/6	Е	-	Е	(M1+M2)/2
	6. Economie et droit	M1 = (S1+S2+S3+S4+S5+S6)/6	E	-	E	(M1+M2)/2
Domaine complémentaire	7. Histoire et institutions politiques	M1 = (S3+S4)/2	-	-	-	M1
	8. Technique et environnement	M1 = (S1+S2)/2	-	-	-	M1
Travail interdisciplinaire	9. TIB et TIP	M1= (TIB+TIP)/2	-	-	-	M1
Note globale = moyenne des notes de branche NB, arrondie à 0.1						

## Légende du tableau

S1 = Note du 1<sup>er</sup> semestre à 0.5, S2 = Note du 2<sup>e</sup> semestre à 0.5, ...

Exa = Examen de maturité

TIB = Travail interdisciplinaire dans les branches à 0.5 (moyenne des prestations TIB à 0.5)

TIP = Travail interdisciplinaire centré sur un projet à 0.5

Conformément à l'art. 15 al.2 de l'Ordonnance cantonale sur l'organisation de la maturité professionnelle du 10 septembre 2014 :

La procédure de qualification est réussie lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies par les notes finales :

- a) la note globale, moyenne prenant en compte les notes finales des branches du domaine fondamental, spécifique et complémentaire ainsi que la note finale du travail interdisciplinaire, est égale ou supérieure à 4.0;
- b) deux notes finales au maximum sont inférieures à 4,0;
- c) la somme des écarts entre les notes finales de branches insuffisantes et la note de 4,0 est inférieure ou égale à 2,0.

Seul le texte original des Ordonnances concernées a valeur légale.